



Jeu concours but, litige à cause d'un bon d'achat de 5000 euros

Par **mariedel**, le **04/12/2008** à **12:22**

Bonjour

Mon ami a participé au grand jeu concours But "les bons plans" et avait gagné un bon de 100 euros. Or ce bon ne nous parvenait pas, donc j'ai envoyé un mail à But pour demander quand nous allions le recevoir. But nous a répondu et nous a envoyé mail avec en pièce jointe le bon gagnant où il est écrit: "toutes nos félicitations vous remportez le 25^{ème} prix de notre grand jeu concours! ect, et plus bas il est écrit: bon d'achat d'une valeur de 5000 euros!!! en loccurence le premier prix du concours... Donc le prix qu'on avait soit disant gagné (le 25^{ème}) ne coïncide pas avec la somme... Tout ça pour vous demander si on était dans notre droit d'utiliser ce bon de 5000 euros dans la mesure où c'est écrit cette somme sur le bon! Merci de m'aider et de me dire quels sont mes droits, ou si ils sont obligés de nous laisser utiliser ce bon de 5000 euros. merci beaucoup